

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 octobre 2022

.....

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 07  
Ayant donné pouvoir... -02  
Votants..... 09  
Absents.....1

Date de Convocation 19/10/2022

Objet :

**Demande de financement  
Barrières piste DFCI**

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-neuf du mois d'octobre à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, Monsieur le maire étant empêché (malade), c'est Monsieur Guillaume SANTONI, premier adjoint de la commune qui le remplace conformément à l'article L2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales et qui prend la présidence des débats.

Présents : M CHIARI Jacques, FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel  
Représentés : M CHIARI Patrice par M SANTONI Guillaume, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane  
Absent : Jean-Noël GUIDICI

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Président rappelle au Conseil Municipal que la Piste DFCI en forêt communale est chaque week-end, envahie par des quads et autres véhicules motorisés non homologués.

Ces véhicules ne respectent pas l'arrêté du 20 mai 2015 leur interdisant l'accès sur les voies forestières, et ce malgré la signalisation mise en place (panneaux BO).

Cette noria de véhicules représente des risques importants pour les espaces naturels sensibles de la forêt : risques d'incendie et destruction de biotopes,, nuisances pour la faune, érosion des sols, dégradation des pistes forestières, et d'évidentes nuisances sonores pour les randonneurs.

Il propose de poser 4 barrières pour en interdire l'accès.

Ces barrières seront placées à

- Départ Piste Altana
- Polettrella Haute
- Polettrella Basse
- Tana

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-approuve la proposition ci-dessus

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture

le... 03/11/2022

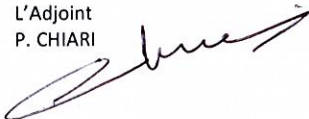
Et de l'affichage

Le... 03/11/2022

Par délégation

L'Adjoint

P. CHIARI



-Sollicite une subvention auprès de la Collectivité de Corse

-Vote le plan de financement suivant

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>Montant HT de la dépense</b>             | <b>13 500.00€</b> |
| Collectivité de Corse Dotation quinquennale | 10 800.00€ (80%)  |
| Autofinancement                             | 2 700.00€ (20%)   |

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Par délégation, L'Adjoint

P. CHIARI

